

25-A-0218

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

FRETIN - LESQUIN -

**RUE DU BOIS D'ENCHEMONT - BOULEVARD DU PETIT QUINQUIN -
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION HORS AGGLOMERATION**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0149 du 13 mai 2025 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0151 du 13 mai 2025 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande en date du 26 juin 2025 émise par la société EIFFAGE sise 80 rue Gabriel Péri 59273 Fretin pour le compte de la MEL DIRECTION AMO sise 2 boulevard des Cités Unies CS 70043 59040 Lille Cedex aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation ;

Considérant que lors de la réunion de chantier du mardi 20 mai 2025 avec les communes, l'association syndicale du Centre Régional de Transport, la société des transports en commun ILEVIA/KEOLIS et les entreprises, les différentes phases des travaux ont été validées par l'ensemble des participants ;

Considérant que des travaux de tapis d'enrobés rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers du 23 juillet 2025 au 26 juillet 2025 et en cas de report du 30 juillet 2025 au 1er août 2025 rue du Bois d'Enchemont et boulevard du Petit Quinquin à Fretin et Lesquin ;

ARRÊTE

Arrêté Du Président



Article 1. À compter du 23 juillet 2025 et jusqu'au 26 juillet 2025 de 20h00 à 05h00 et en cas de report du 30 juillet 2025 au 1er août 2025 de 20h00 à 05h00, la circulation des véhicules est interdite :

- Rue du Bois d'Enchemont M145 à Lesquin entre le giratoire M655GIR3 et le giratoire M145GIR7 ;
- Boulevard du Petit Quinquin M655 à Fretin entre la rue de la Louvière et le giratoire M655GIR3 rue du Bois d'Enchemont.

Article 2. À compter du 23 juillet 2025 et jusqu'au 26 juillet 2025 de 20h00 à 05h00 et en cas de report du 30 juillet 2025 au 1er août 2025 de 20h00 à 05h00 une déviation est mise en place pour tous les véhicules.

Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- Rue de la Louvière à Fretin ;
- Rue de Gamand à Lesquin ;
- Voie Métropolitaine M655 à Lesquin ;
- Rue Jean Jaurès à Lesquin ;
- Autoroute A1 (Lesquin, Vendeville, Templemars et Seclin) ;
- D549 rue de Seclin à Avelin ;
- D2549 rue de Seclin à Avelin ;
- D54 rue de Lille à Avelin ;
- M54 à Fretin.

Article 3. La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, la société EIFFAGE.

Article 4. Le bénéficiaire et le demandeur de l'acte préviendront les services de la MEL 48 heures avant le début des travaux par le biais du mail générique arrete.circulation@lillemetropole.fr ;

Le bénéficiaire et le demandeur de l'acte préviendront également les services de la MEL de la fin des travaux dans le délai de 24 heures après leur fin effective par le biais du mail générique arrete.circulation@lillemetropole.fr ;

Le bénéficiaire et le demandeur de l'acte préviendront les destinataires en cas de report de l'intervention.

Article 5. Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre et pourront donner lieu à des poursuites.

Article 6. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Arrêté Du Président



Article 7. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- La société EIFFAGE GENIE CIVIL ;
- M. le Maire d'Avelin ;
- Mme le Maire de Fretin ;
- M. le Maire de Lesquin ;
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord ;
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers ;
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord ;
- M. le Directeur Zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité Nord ;
- M. le Directeur de Deverra ;
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L ;
- M. le Lieutenant-Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de Lille ;
- M. le Directeur d'Ilévia.